

Formation en ligne

Vérification de portes sectionnelles et portails

Développez vos compétences afin de garantir le contrôle de portes
sectionnelles et portails

En quelques chiffres



➤ 30+ vidéos

➤ 2h de formation

➤ 200€/personne

➤ 100% de réussite



Contactez-nous
contact@avorisk.fr

Consultez notre site
www.avorisk.fr



Vérification des portes sectionnelles et portails

 Tarif : 200€ /personne

 Durée : 2h de formation

Objectif

Comprendre le cadre réglementaire et maîtriser les exigences légales applicables à l'activité du vérificateur.

Savoir réaliser la vérification périodique des portes sectionnelles et portails manuels (motorisés ou non), semi-automatiques et automatiques.

Prérequis

- Parler et lire le français.
- Il est préférable d'avoir une connaissance pratique des éléments à contrôler.

Moyens pédagogiques

La formation est à suivre en ligne via la plateforme de e-learning intégrée à notre site avorisk.fr. Elle est accessible depuis n'importe quel support connecté à Internet (pc, tablette, smartphone) via tous les navigateurs et sans aucun logiciel spécifique.

L'apprenant est invité à suivre un parcours de formation comprenant des vidéos, des quiz et des exercices pratiques.

Des ressources complémentaires sont partagées telles que des illustrations de défauts constatés sur le matériel et des procédures de vérification.

Il est possible de poser des questions directement au formation pendant et après la formation.

Public concerné

Toute personne chargée de réaliser la vérification des portes sectionnelles et portails :

- Vérificateur salarié d'une entreprise spécialisée dans le contrôle
- Vérificateur indépendant
- Responsable ou personnel d'atelier, personnel mécanique
- Installateur ou technicien de maintenance

Programme

- Contexte réglementaire applicable au contrôle
- Rôle et responsabilité des acteurs
- Équipements vérifiables
- Facteurs d'usure et de dégradation
- Maintenance et réparation
- Procédure de vérification
- Traçabilité du contrôle

Évaluation

L'évaluation des acquis de l'apprenant se traduit par un QCM (Questionnaire à choix multiples).

En cas de réussite, afin de valider et de certifier ses acquis, l'apprenant recevra une attestation de formation.